



Le Bureau Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel d'Agglomération à Narbonne, sous la présidence de Maître Didier MOULY

Séance publique du LUNDI 17 AVRIL 2023 à 8h30

Date de convocation : 11 avril 2023

Délibération
N°B2023_26

Membres en exercice :	21
Votants :	20
Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstention :	0

SECRETAIRE DE SEANCE : VIALADE Alain

PRESENTS : ALAUX Sylvie, DEVIC Bernard, DURAND Viviane, FABRE Alain, GOUIRY Catherine, JAMMES Michel, MARTIN Henri, MARTINAGE Fabienne, MONIE Jean-Marie, MONTAGNIER André-Luc, MOULY Didier, VIALADE Alain

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : ALVAREZ Jean-Michel, HERNANDEZ Joël, LAPALU Christian, MALQUIER Bertrand, PARRA Eric, PY Michel, RIO Jean-Louis

EXCUSES : BELART Xavier	EXCUSES AVEC PROCURATION : BELLOTTI-LASCOMBES Emma
EXCUSES EN COURS DE SEANCE : ALVAREZ Jean-Michel (délibération N°B2023_17 et N°B2023_50); HERNANDEZ Joël (délibération N°B2023_17); LAPALU Christian (délibérations N°B2023_17 et N°B2023_50); MALQUIER Bertrand (délibération N°B2023_17 et N°B2023_50); PARRA Eric (jusqu'à la délibération N°B2023_18); PY Michel (jusqu'à la délibération N°B2023_22 et N°B2023_50); RIO Jean-Louis (délibération N°B2023_23)	PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE : -

Nomenclature Etat : Domaines de compétences par thèmes – Environnement

OBJET : Environnement – Gestion déchets – Convention de partenariat avec IDEAL – Réemploi et réutilisation en déchèterie

Dans le cadre de la compétence de la gestion des déchets ménagers et assimilés, le Grand met en œuvre des actions visant à diminuer l'enfouissement des déchets tel que prévu par la réglementation.

A ce titre, toutes les opérations de tri et de valorisation sont un gain en matière environnementale et de nombreux produits en fin de vie déposés au sein des déchèteries de la collectivité peuvent faire l'objet de réemploi et de réutilisation (Déchets d'Équipements Électriques et Électronique (DEEE), cycles, textiles, accessoires, etc...).

L'association IDEAL en tant qu'acteur local de l'Économie Sociale et Solidaire a pour objectif de conduire à un emploi stable et durable les personnes en situation d'exclusion professionnelle.

En collaborant avec l'association, le Grand Narbonne permet à ses membres d'avoir accès aux 18 déchèteries du territoire pour récupérer la ressource nécessaire à leurs actions dans le cadre de l'économie circulaire et du réemploi.

En pratique il s'agit de permettre :

- les collectes auprès des déchèteries du territoire,
- l'accueil régulier des gardiens de déchèteries dans les locaux d'IDEAL pour les sensibiliser aux activités des ateliers et chantiers d'insertion et au recyclage et/ou réemploi des produits.

Il convient de préciser que les quantités collectées ne perturbent pas les filières spécialisées auxquelles la collectivité est adhérente via les éco organismes nationaux.

En matière d'impact financier, celui-ci est neutre et la collectivité fait indirectement une économie sur l'élimination des produits détournés du traitement classique.

La convention de partenariat serait conclue pour une durée d'un an renouvelable, avec une durée maximum de trois ans.

L'association remet à la collectivité un bilan annuel.

Pour cela, il est nécessaire de renouveler le partenariat engagé en 2017 avec IDEAL (délibération B2017_151).

A l'unanimité, le Bureau décide :

- D'approuver ce partenariat avec IDEAL et d'adopter la convention actant les engagements réciproques, telle que ci-annexée,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération et notamment ladite convention.

Pièce jointe à la délibération :

Convention

**Délibération certifiée
exécutoire compte tenu
de sa transmission en
Sous-Préfecture**

le : |PREF|
et de sa publication
le : |PUB|

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,
Maître Didier MOULY,



Maire de Narbonne
Président du Grand Narbonne,
Communauté d'Agglomération

